

VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2026
Délibération du jeudi 5 mars 2026

LE CONSEIL,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-21 et suivants,
VU la délibération présentée au Conseil d'Administration du 10 février 2026 relative au débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2026,
VU le Budget Primitif pour l'exercice 2026 présenté par Madame Marie-France PARRAIN, Présidente Ordonnatrice du C.C.A.S.,

DÉLIBÈRE,

VOTE le Budget Primitif de l'exercice 2026, dont la balance générale s'équilibre comme suit :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
DEPENSES TOTALES	623 794,89 €	750,00 €
Recettes de l'exercice	610 400,00 €	224,93 €
Résultat reporté	13 394,89 €	525,07 €
RECETTES TOTALES	623 794,89 €	750,00 €

Par nature, chapitre par chapitre, comme suit :

Section de Fonctionnement

Chapitre 011 : Charges à caractère général	446 800,00 €
Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés	80,00 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	174 394,89 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	2 520,00 €
Chapitre 70 : Produits et prestations de service	230 000,00 €
Chapitre 74 : Dotations, participations	374 000,00 €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	6 400,00 €
Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté (annexe)	13 394,89 €

Section d'Investissement

Chapitre 016 : Emprunt et dettes assimilées	
Article 165 : Dépôts et cautionnement	750,00 €

Et ont signé les Membres Présents,
Pour Extrait Conforme,
La Maire,
Présidente Ordonnatrice du
Centre Communal d'Action
Sociale



Marie-France PARRAIN

Délibération n° 2026 03 05 03

Votée par :
7 Voix pour,
0 Voix contre,
0 Abstention(s),
0 Pas part au vote

Transmise à la Préfecture pour
Contrôle de Légalité le 19/03/2026
Affichée le 20/03/2026

DEPARTEMENT
DU VAL DE MARNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

MAIRIE DE MAISONS-ALFORT

Nombre de Membres
Composant le Conseil
D'Administration : 9

En exercice : 9

Présents à la séance
ou représentés : 7

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil
D'Administration du Centre Communal
d'Action Sociale

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars, à 17h00, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis sous la présidence de Madame Marie-France PARRAIN, Maire, Présidente Ordonnatrice du C.C.A.S, pour la tenue de la séance ordinaire à laquelle ils ont été convoqués par écrit individuellement le 13 février 2026, conformément à l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Etaient présents :

Madame PARRAIN, Maire, Présidente du C.C.A.S,
Madame BEYO, Maire Adjointe, Vice-Présidente Ordonnatrice du C.C.A.S,
Mesdames CHAPTAL, DOUIS, VIDAL, Conseillères Municipales,
Madame GIVRY, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales,
Madame MARCHAL, représentant les associations de retraités et de personnes âgées,

Absente représentée :

Absent excusé :

Monsieur BONAITI, représentant les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions

Absent :

Madame COPPOLA, représentant les associations de personnes handicapées

Secrétaire de séance :

Monsieur BESANÇON, conformément à l'article R123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Les membres présents formant la majorité des administrateurs en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article R123-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Madame Marie-France PARRAIN, Maire, Présidente du C.C.A.S a ouvert la séance à 17H00 après appel nominal.

Accusé de réception en préfecture 094-269400248-20260305-2026030503-DE Date de télétransmission : 20/03/2026 Date de réception préfecture : 20/03/2026
